

## QUESTIONNAIRE A L'ATTENTION DES CONSEILS REGIONAUX RELATIF A LEUR POLITIQUE CULTURELLE DANS LE SECTEUR DES ARTS PLASTIQUES

1- Dans vos services administratifs, existe-t-il une Direction de la Culture ?

oui		non	
-----	--	-----	--

2- A quelle délégation est-elle rattachée ?

--

3- Dans cette Direction de la Culture, existe-t-il un service spécifiquement dédié aux arts plastiques ?

oui		non	
-----	--	-----	--

4- Si oui, de combien de personnes se compose-t-il et quelle est leur qualification ?

Personnel fonctionnaire	
Chargé de mission	
Stagiaire	
Autres ( <i>précisez</i> )	

5- Les moyens budgétaires en 2007

	Montant en euros
Budget global du Conseil Régional	
Budget pour la Culture	

<i>Par secteur :</i>	
Patrimoine	
Musique	
Danse	
Théâtre	
Arts Plastiques	
Livre et lecture	
Cinéma-audiovisuel	
Autres ( <i>précisez</i> )	

6- La collectivité propose-t-elle des actions en faveur des arts plastiques autres que les subventions allouées ?

Lieux d'exposition	
Mise à disposition de locaux	
Mise à disposition de matériel	
Contribution à la création d'emplois associatifs	
Centre de ressources, d'information et d'appui aux artistes	
Autres ( <i>précisez</i> )	

7- Pour quel type d'activités ces aides sont-elles attribuées ?

	Montant en euros
Aide à la création et la production	
Aide à l'exposition	
Aide à la diffusion des œuvres (par le biais de sites internet ...)	
Aide à la résidence d'artistes	
Aide à l'édition	
Aide à l'installation en atelier	
Aide à l'application du droit de monstration	
Aide à la mobilité des artistes	
Aide à l'acquisition de matériel	
Autres (précisez)	

8- En 2007, quels acteurs ont bénéficié des aides spécifiques dédiées aux arts plastiques ? (Précisez le nombre d'acteurs aidés par catégorie)

Artiste individuel	
Association d'artistes	
Syndicat	
Structure institutionnelle : (précisez : FRAC, Centres d'art, Agence.....)	
Autres (précisez)	

9- a – Pour les aides individuelles, quels sont les critères d'éligibilité nécessaires à la demande de ces aides ?

Lieu de résidence du demandeur	
Inscription à la Maison des Artistes ou aux Agessa	
Montant des revenus	
Autres (précisez)	

b – Pour les associations, quels sont les critères d'éligibilité nécessaires à la demande de ces aides ?

Lieu de siège social	
Date de création	
Obligation d'autres subventionneurs	
Subvention de fonctionnement	
Subvention d'action/projet	
Autres (précisez)	

10- Quelles sont les instances décisionnaires des attributions ?

--

11- Dans le cas d'une commission, comment est-elle constituée ?

Nombre de personnes	
Qualité des personnes	
élus	
experts	
artistes professionnels	
autres (précisez)	

12- Comment cette commission ou instance de décision justifie-t-elle ses choix d'attribution ?

--

Explique-t-elle ses critères aux candidats échus ?

oui		non	
-----	--	-----	--

13- Comment sont diffusées les informations concernant ces aides ?

Site internet du Conseil Régional	
Bulletin régional d'information	
Autres ( <i>précisez</i> )	

14- Après accord, le règlement de la subvention est effectué :

Totalité de la somme en une fois	
Règlement partiel en plusieurs fois	
<i>en combien de fois ?</i>	

15- Quel est le délai d'obtention de la subvention à compter de l'accord ?

16- A quel type de justificatif le règlement est-il conditionné ?

Merci de votre participation.

Merci de nous retourner ce questionnaire rempli, par courrier :

FRAAP – 27, rue Ramponeau – 75 020 Paris

Ou par fax : au 01.40.03.08.89

Vous pouvez également nous contacter pour recevoir le questionnaire en version électronique à [fraap3@wanadoo.fr](mailto:fraap3@wanadoo.fr)